

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION POLITIQUE DE LA
VILLE

SERVICE VIE DES QUARTIERS

CM

N° 2017/730

869

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Subvention à l'Association Vivre Sans Dépendance et avenant n° 1
à la convention-cadre correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions et de prévention de la délinquance, les associations œuvrant à l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté.

A cet effet, par la délibération du conseil municipal n° 2016/1328 du 13 décembre 2016, une subvention a été attribuée à l'association Vivre Sans Dépendance pour la mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les Maisons Municipales de Quartiers ou espaces assimilés de la commune, ainsi que des interventions dans le cadre de rencontres interquartiers organisées par le Service Vie des Quartiers. Une convention-cadre de partenariat triennal sur la période de 2016 à 2018 a également été conclue entre la Ville et l'association fixant les principes de collaboration et définissant le cadre d'intervention et la prise en charge pour chacune des parties des actions menées.

Dans le cadre de leurs domaines de compétences propres, la Ville et l'association Vivre Sans Dépendance souhaitent renforcer les actions de ce partenariat en 2017. Ainsi, il est proposé de reconduire la participation financière de la Ville, par voie d'avenant à la convention, pour soutenir l'action de l'association au sein des quartiers de la Ville.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1.000.000 F/CFP à l'Association Vivre Sans Dépendance pour l'année 2017, et d'habiliter le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre afférente.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire,

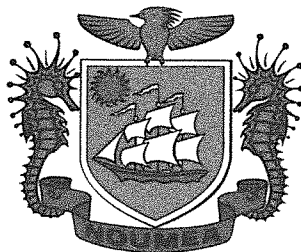
Sonia LAGARDE



**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PROJETS DE QUARTIERS AYANT POUR OBJET LA PREVENTION, LA VIE DES QUARTIERS,
L'INSERTION (HORS APPEL A PROJETS)**

Prévision budget 2017 : 1 000 000 F
 Prévision d'attributions BP 2017 du service : 1 000 000 F
 Disponible après prévision d'attribution BP 2017 : 0 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2016	COMMENTAIRES	PROPOSITIONS SERVICE VALIDE
Association Vivre Sans Dépendances Psd: Charles ERIC	1992	Aide au financement de l'organisation de temps de prévention auprès des publics des Maisons Municipales de Quartiers et Espaces assimilés de la Ville de Nouméa et d'interventions dans le cadre d'activités et d'évènements dans les quartiers.	1 000 000 F	1 000 000 F	NC	1000 000 F	Projet dans la continuité des interventions mises en place à titre expérimental par le Service Vie des Quartiers depuis 2015. L'association est bien connue du paysage calédonien car elle intervient dans de nombreux établissements, auprès du CHS de Nouville, auprès des scolaires, en collèges et en Lycées, en Province Sud et Iles également, auprès du Centre de Formation des Apprentis, mais aussi en maisons municipale de quartier (et lors d'évènements particuliers (Nouméa plage, cafés branchés Montravel). En 2015, 28 interventions ont été effectuées pour le compte de la Ville de Nouméa à la demande du Service Vie des Quartiers. Depuis Février 2016, l'association intervient également à la demande du SVQ dans un programme d'insertion Le Service Vie des Quartier ayant souhaité étendre ces temps de prévention à l'ensemble des maisons municipales de quartier de la Ville pour 2016-2017, il est donc proposé d'accompagner l'installation de ces temps de prévention dans les divers espaces de la Ville.	1 000 000 F
TOTAL			1 000 000 F	1 000 000 F				1 000 000 F



869

(N)

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	41	Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants (9 procurations)	:	50	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Germaine NEWEDOU		

SORTIE DE :

M. Charles ERIC

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/869

autorisant le versement d'une subvention à l'Association Vivre Sans Dépendance et autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention-cadre correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/730 du 19 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers/ de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est prélevée sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante», une subvention d'un montant de 1.000.000 F/CFP pour être versée à l'Association Vivre Sans Dépendances pour la mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les Maisons Municipales de Quartiers et Espaces Assimilés, et de dispositifs d'insertion créés en partenariat avec la Ville.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec l'association susmentionnée l'avenant n° 1 à la convention-cadre définissant les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

NOUMEA, LE

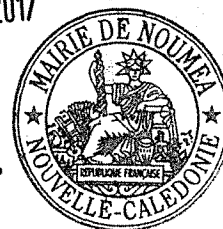
15 NOV. 2017

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
D.P.V. (S.V.Q.)
AVSD

- 1
- 1
- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 22 NOV. 2017
[redacted]
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances